

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
« Ville émancipatrice »

Département de la Culture
Avignon Musées
MUSEUM REQUIEN

DECISION

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020, article 5, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020, portant délégation de signature à M. Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la Commune,

Vu la note ci-annexée du chef d'établissement du Muséum REQUIEN, proposant le dépôt d'un spécimen de chamois naturalisé, provenant du Muséum du Var,

Considérant que le spécimen proposé revêt un caractère pédagogique et illustratif de la faune vauclusienne qui contribue à la diffusion des connaissances en Sciences de la Nature,

DECIDE

Article 1 : le Muséum départemental du Var met en dépôt, au Muséum REQUIEN, un chamois naturalisé (*Rupicapra rupicapra*), espèce non protégée et considérée comme chassable.

Article 2 : le dépôt est conclu pour une durée de 5 ans supplémentaires, jusqu'en mars 2029.

Article 3 : les modalités de la collaboration avec le déposant sont définies par convention.

Article 4 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Monsieur Le Directeur Général des Services d'AVIGNON et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

AVIGNON, le 28 juin 2024
Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint
Claude NAHOUM

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude NAHOUM', is written over the printed name.